

Image not found or type unknown



Ordure menagere à payer au bout de 8 ans

Par **celida**, le **04/11/2016** à **18:23**

Merci.

Je suis locataire d'un appart depuis 8 ans. Hors, ma propriétaire m'a téléphoné cet après-midi pour me dire qu'elle allait me faire payer les ordures ménagères (je ne y suis pas contre) alors que depuis tout ce temps, elle ne me l'a jamais demandé. Peut-elle me faire payer les 8 ans déjà passés ?

Merci de vos réponses.

Par **miyako**, le **06/11/2016** à **16:54**

Bonjour,

La taxe sur les ordures ménagères fait partie des charges locatives récupérables ar. t23 de la loi de 1989.

Amicalement vôtre
suji KENZO